

succession glorieuse ou *éclairée*. Le père du nouvel Empereur, le prince Tch'ouen, se retira de tous ses emplois et fut élevé au rang de Prince Impérial de premier ordre avec succession héréditaire perpétuelle du même degré. Le sixième prince, Koung, et le neuvième, Fou, profitèrent de la circonstance pour se faire octroyer les mêmes privilèges que leur frère, en sorte qu'aucun oncle de l'Empereur ne lui faisait plus de génuflexions, sauf dans quelques circonstances solennelles. La date de l'avènement de Kouang Siu fut proclamée par décret du 26 janvier 1875 et le même jour un décret choisissait comme titres posthumes de T'oung Tche : *I Houang-Ti* (canonisation) et *Mou Tsoung* (*miao hao*, nom de temple) ¹.

Le début du règne de Kouang Siu fut marqué par divers attentats contre les étrangers et le règlement par M. GUILLAUME DE ROQUETTE, envoyé au Se Tch'ouan (1874-1875) pour obtenir réparation du meurtre de l'abbé HUE à Kien Kiang le 5 septembre 1873. Il y avait surtout à régler l'affaire Margary.

Dès que Lord DERBY, Ministre des Affaires étrangères, eut télégraphié la nouvelle de l'attaque de la mission du Colonel Browne à M. Wade, celui-ci remit une note au Prince Koung (12 mars 1875), qui chargea immédiatement le Tsoung-li Yamen de donner l'ordre de faire une enquête et de lui adresser un rapport au Gouverneur général, LIEOU YO-TCHAO, et au Gouverneur du Yun Nan, TS'ËN YÜ-YING. A la fin de mars, le secrétaire de la légation britannique, T. G. GROSVENOR, était désigné pour se rendre au Yun Nan, avec E. Colborne BABER comme interprète; d'autre part, le Gouvernement chinois envoyait le propre frère de Li Houng-tchang, LI HAN-TCHANG, Vice-roi des Deux Hou, pour faire une enquête au sujet de l'affaire Margary. Les envoyés anglais, auxquels fut adjoint, le 22 octobre, Arthur DAVENPORT, Vice-consul à Chang Hai, arrivèrent au Yun Nan le 6 mars 1876 et assistèrent au jugement des coupables ou soi-disant coupables du meurtre de Margary. Leur voyage nous a valu deux rapports inté-

Affaire
Margary.

1. Cf. HENRI CORDIER. — *Relations de la Chine*, II, pp. 1 seq.